


Service du développement culturel
et de la qualité du milieu de vie
Direction des sports, des loisirs, des parcs et des espaces verts
2053, avenue Jeanne-d'Arc, 4^e étage
Montréal (Québec) H1W 3Z4

NOTE

DESTINATAIRE : M. Normand Ledoux
Chef de division par intérim
Division Anjou / Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est
Service de sécurité incendie de Montréal

EXPÉDITEURS : M. Pierre Bouchard 
Directeur

DATE : Le 21 juillet 2004

OBJET : **Demande d'information en lien au projet de raccordement au réseau de gazoduc Trans Québec et Maritimes dans l'est de l'île de Montréal.**

À votre demande, nous vous transmettons les réponses aux demandes formulées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui sont du ressort de notre direction. Plusieurs copies de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* vous ont déjà été transmises.

Première question : Quelle est l'importance relative de superficies boisées pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est (pourcentage du territoire, nature, qualité, etc.) et quelles sont les orientations municipales en matière d'aménagement et de préservation des zones vertes actuelles. (8 juin 2004).

Superficies boisées

D'après les données disponibles¹, le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est comprend seulement 5,3% d'espaces boisés (295 hectares sur 5478 hectares) (voir le plan 1). La plupart des bois sont constitués de jeunes peuplements forestiers de transition dominés par des frênaies rouges et des peupleraies. L'âge de ces peuplements varie généralement de 20 à 60 ans. Les bois matures se retrouvent surtout dans la partie nord-est de l'arrondissement. Ils s'identifient principalement aux bois de la Réparation et de l'Héritage, situés au sud de l'autoroute 40, à quelques bois localisés au nord de l'autoroute entre l'usine d'épuration de la Ville et le boulevard Saint-Jean-Baptiste et à un petit bois occupant l'embouchure de la Coulée Grou. Ces bois matures sont dominés surtout par des érablières sucrières dont certaines sont centenaires. Les autres bois d'importance constitués majoritairement de peuplements forestiers matures se localisent dans le secteur aval du ruisseau De Montigny (frênaies rouges) et sur les îles Rochon, Lapierre, Gagné et Boutin situées à proximité de ce cours d'eau. Sur ces îles, les bois matures correspondent à des marécages arborescents dominés par des saulaies et des érablières argentées. D'autres marécages arborescents (peuplements forestiers sur station humide) font également partie des espaces boisés de l'arrondissement. Ils sont souvent représentés par des frênaies rouges sur dépressions.

¹ Atlas des bois de Montréal, interprétation des orthophotos de 2002, données des parcs-nature pour le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies et certains relevés sur le terrain réalisés par la Direction des sports, des loisirs, des parcs et des espaces verts.

Par ailleurs, on constate que les surfaces boisées sont plus importantes sur les terrains situés en dehors des parcs et des espaces verts de la Ville de Montréal.

Espaces boisés dans les parcs et espaces verts	107 ha
Espaces boisés à l'extérieur des parcs et des espaces verts	188 ha

Les bois matures constituent des refuges pour plusieurs plantes menacées et vulnérables (plantes rares) dont le staphylier à trois folioles, l'érable noir, le micocoulier et l'orme liège. Les bois de l'Héritage et de la Réparation forment le plus grand massif forestier de l'arrondissement. Le premier se situe dans le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies alors que le second en fait partiellement partie (près de la moitié). Ces deux bois et les friches adjacentes représentent un habitat d'intérêt pour une petite population de cerfs de Virginie estimée à environ une quinzaine d'individus.

Orientations municipales

La Ville de Montréal a entamé plusieurs démarches en matière d'aménagement et de préservation des zones vertes : le Plan d'urbanisme, la Politique du patrimoine, la Politique de l'arbre, la Stratégie sur le développement durable, les projets de réseaux vert et bleu. Toutes ces démarches visent notamment à protéger et à mettre en valeur les différentes composantes du patrimoine naturel montréalais dont les bois.

L'élaboration de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* est une de ces démarches. Elle a été guidée par le souci de préserver et d'accroître la biodiversité sur l'île afin d'améliorer la qualité des milieux de vie, contribuant ainsi au pouvoir d'attraction de Montréal.

Dans le cadre de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, la Ville intervient particulièrement sur les grands boisés de haute valeur écologique. Ces bois représentent des noyaux de biodiversité où l'on retrouve souvent des espèces rares. Ils constituent des habitats riches pour la faune, compte tenu de l'intégrité des trois strates végétales qui les composent : herbacée, arbustive et arborescente.

La *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* poursuit trois grands objectifs, à savoir :

1. Maximiser la biodiversité et augmenter la superficie des milieux naturels protégés à Montréal
2. Assurer la pérennité des milieux naturels dans les parcs et favoriser la consolidation et la viabilité des écosystèmes présents
3. Favoriser une meilleure intégration des écosystèmes et des paysages naturels dans les milieux de vie

La Ville a identifié 10 secteurs, appelés écoterritoires, où la protection et la valorisation ont été jugées prioritaires. Ce sont de larges territoires regroupant les aires protégées existantes (grands parcs, réserves naturelles, etc.) et les espaces naturels à protéger et à mettre en valeur. Ces ensembles permettront de créer une mosaïque de milieux naturels de grand intérêt écologique qui seront accessibles aux Montréalais. Ces écoterritoires sont illustrés sur la carte.

Un comité technique multidisciplinaire sera mis sur pied ou l'est déjà dans chaque écoterritoire. Celui-ci est chargé d'examiner les problématiques de conservation et d'aménagement et propose les solutions appropriées. L'ensemble des comités techniques est chapeauté par un comité de gestion composé, entre

autres, des membres du Comité exécutif, d'élus des arrondissements concernés ainsi que de représentants des services de la Ville.

Le comité technique de l'écoterritoire de la Trame de l'est existe depuis l'automne 2003. Il est composé de représentant des parcs-nature, du ministère de l'environnement du Québec et de notre service. Une expertise ponctuelle en circulation ou le réseau hydrique est parfois sollicité selon les dossiers. Le projet de raccordement du gazoduc a été discuté dans le cadre de ce comité. L'arrondissement a déjà émis ses recommandations en collaboration avec ce comité technique.

PB/MD/pdg/ct

c.c Monsieur Pascal Caron, ingénieur, Service de sécurité incendie de Montréal ✓
Madame Stéphanie Turcotte, conseillère en aménagement RDP / ME / PAT

p.j. carte illustrant l'incidence de l'implantation du poste de mesurage sur le bois affecté
carte des espaces boisées dans l'arrondissement RDP / ME / PAT

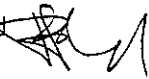
Service du développement culturel
et de la qualité du milieu de vie
Direction des sports, des loisirs, des parcs et des espaces verts
2053, avenue Jeanne-d'Arc, 4^e étage
Montréal (Québec) H1W 3Z4

Montréal

6212-08-001

NOTE

DESTINATAIRE : M. Normand Ledoux
Chef de division par intérim
Division Anjou / Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est
Service de sécurité incendie de Montréal

EXPÉDITEURS : M. Pierre Bouchard 
Directeur

DATE : Le 21 juillet 2004

OBJET : Demande d'information en lien au projet de raccordement au réseau de gazoduc Trans Québec et Maritimes dans l'est de l'île de Montréal.

À votre demande, nous vous transmettons les réponses aux demandes formulées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui sont du ressort de notre direction. Plusieurs copies de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* vous ont déjà été transmises.

Première question : Quelle est l'importance relative de superficies boisées pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est (pourcentage du territoire, nature, qualité, etc.) et quelles sont les orientations municipales en matière d'aménagement et de préservation des zones vertes actuelles. (8 juin 2004).

Superficies boisées

D'après les données disponibles¹, le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est comprend seulement 5,3% d'espaces boisés (295 hectares sur 5478 hectares) (voir le plan 1). La plupart des bois sont constitués de jeunes peuplements forestiers de transition dominés par des frênaies rouges et des peupleraies. L'âge de ces peuplements varie généralement de 20 à 60 ans. Les bois matures se retrouvent surtout dans la partie nord-est de l'arrondissement. Ils s'identifient principalement aux bois de la Réparation et de l'Héritage, situés au sud de l'autoroute 40, à quelques bois localisés au nord de l'autoroute entre l'usine d'épuration de la Ville et le boulevard Saint-Jean-Baptiste et à un petit bois occupant l'embouchure de la Coulée Grou. Ces bois matures sont dominés surtout par des érablières sucrières dont certaines sont centenaires. Les autres bois d'importance constitués majoritairement de peuplements forestiers matures se localisent dans le secteur aval du ruisseau De Montigny (frênaies rouges) et sur les îles Rochon, Lapierre, Gagné et Boutin situées à proximité de ce cours d'eau. Sur ces îles, les bois matures correspondent à des marécages arborescents dominés par des saulaies et des érablières argentées. D'autres marécages arborescents (peuplements forestiers sur station humide) font également partie des espaces boisés de l'arrondissement. Ils sont souvent représentés par des frênaies rouges sur dépressions.

¹ Atlas des bois de Montréal, interprétation des orthophotos de 2002, données des parcs-nature pour le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies et certains relevés sur le terrain réalisés par la Direction des sports, des loisirs, des parcs et des espaces verts.

Par ailleurs, on constate que les surfaces boisées sont plus importantes sur les terrains situés en dehors des parcs et des espaces verts de la Ville de Montréal.

Espaces boisés dans les parcs et espaces verts	107 ha
Espaces boisés à l'extérieur des parcs et des espaces verts	188 ha

Les bois matures constituent des refuges pour plusieurs plantes menacées et vulnérables (plantes rares) dont le staphylier à trois folioles, l'érable noir, le micocoulier et l'orme liège. Les bois de l'Héritage et de la Réparation forment le plus grand massif forestier de l'arrondissement. Le premier se situe dans le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies alors que le second en fait partiellement partie (près de la moitié). Ces deux bois et les friches adjacentes représentent un habitat d'intérêt pour une petite population de cerfs de Virginie estimée à environ une quinzaine d'individus.

Orientations municipales

La Ville de Montréal a entamé plusieurs démarches en matière d'aménagement et de préservation des zones vertes : le Plan d'urbanisme, la Politique du patrimoine, la Politique de l'arbre, la Stratégie sur le développement durable, les projets de réseaux vert et bleu. Toutes ces démarches visent notamment à protéger et à mettre en valeur les différentes composantes du patrimoine naturel montréalais dont les bois.

L'élaboration de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* est une de ces démarches. Elle a été guidée par le souci de préserver et d'accroître la biodiversité sur l'île afin d'améliorer la qualité des milieux de vie, contribuant ainsi au pouvoir d'attraction de Montréal.

Dans le cadre de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels*, la Ville intervient particulièrement sur les grands boisés de haute valeur écologique. Ces bois représentent des noyaux de biodiversité où l'on retrouve souvent des espèces rares. Ils constituent des habitats riches pour la faune, compte tenu de l'intégrité des trois strates végétales qui les composent : herbacée, arbustive et arborescente.

La *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* poursuit trois grands objectifs, à savoir :

1. Maximiser la biodiversité et augmenter la superficie des milieux naturels protégés à Montréal
2. Assurer la pérennité des milieux naturels dans les parcs et favoriser la consolidation et la viabilité des écosystèmes présents
3. Favoriser une meilleure intégration des écosystèmes et des paysages naturels dans les milieux de vie

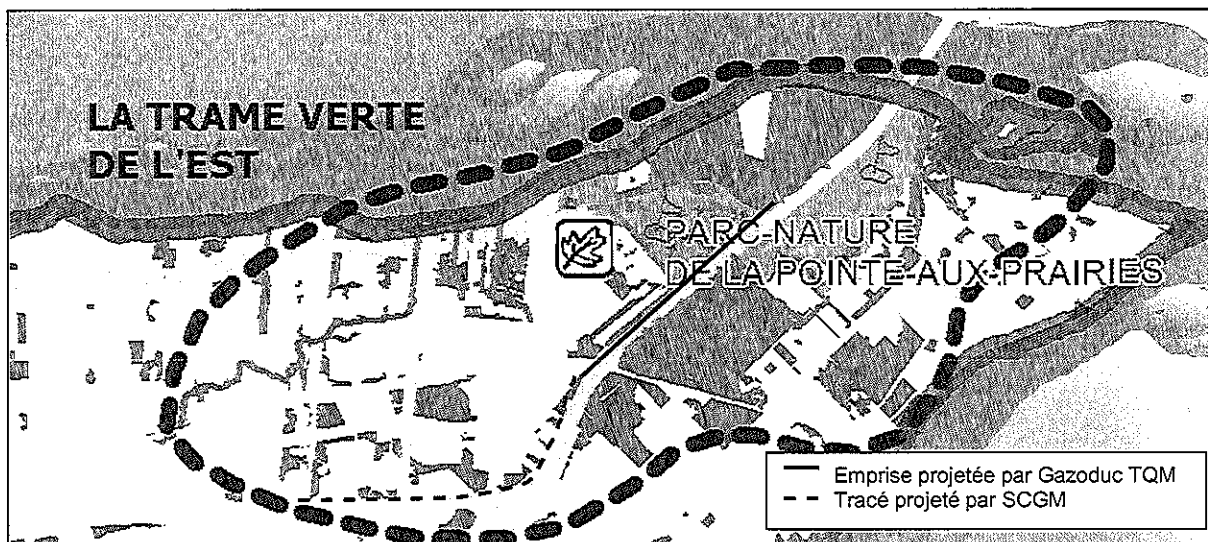
La Ville a identifié 10 secteurs, appelés écoterritoires, où la protection et la valorisation ont été jugées prioritaires. Ce sont de larges territoires regroupant les aires protégées existantes (grands parcs, réserves naturelles, etc.) et les espaces naturels à protéger et à mettre en valeur. Ces ensembles permettront de créer une mosaïque de milieux naturels de grand intérêt écologique qui seront accessibles aux Montréalais. Ces écoterritoires sont illustrés sur la carte.

Un comité technique multidisciplinaire sera mis sur pied ou l'est déjà dans chaque écoterritoire. Celui-ci est chargé d'examiner les problématiques de conservation et d'aménagement et propose les solutions appropriées. L'ensemble des comités techniques est chapeauté par un comité de gestion composé, entre

autres, des membres du Comité exécutif, d'élus des arrondissements concernés ainsi que de représentants des services de la Ville.

Le comité technique de l'écoterritoire de la Trame de l'est existe depuis l'automne 2003. Il est composé de représentant des parcs-nature, du ministère de l'environnement du Québec et de notre service. Une expertise ponctuelle en circulation ou le réseau hydrique est parfois sollicité selon les dossiers. Le projet de raccordement du gazoduc a été discuté dans le cadre de ce comité. L'arrondissement a déjà émis ses recommandations en collaboration avec ce comité technique.

Deuxième question : Suite à une question posée par une intervenante en audience le 26 mai dernier, au sujet de l'écoterritoire de la Trame de l'Est, quels sont les objectifs de conservation en lien avec cet écoterritoire pour la section du gazoduc à haute pression et est-ce que le tracé projeté respecte ces objectifs ? En ce sens, veuillez fournir la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels. (17 juin 2004).



Voici les objectifs de conservation et d'aménagement ayant un lien avec le projet de gazoduc :

- Suppléer à la carence d'espaces naturels dans l'est de l'île de Montréal.
- Préserver la biodiversité en protégeant les quelques milieux naturels d'intérêt écologique qui restent.
- Conserver les bois le long de l'autoroute 40 comme protection antibruit et comme élément de qualité visuelle d'un milieu fortement industrialisé, qui constitue une porte d'entrée sur Montréal.

Incidences du projet sur les objectifs de conservation

Le tracé projeté par SCGM à l'ouest du poste de livraison et de mesurage n'a aucune interférence avec les objectifs de la politique puisqu'il serait réalisé dans les emprises publiques sans valeur écologique significative. Le raccordement à l'est du même poste longe l'autoroute 40 dans l'emprise d'Hydro-Québec. Cependant, l'endroit est stratégique pour la connexion des tronçons du parc-nature de part et d'autre de l'autoroute. La traverse est située à côté de la voie ferrée. L'emprise est également utilisée l'hiver pour les sentiers récréatifs.

Le poste de livraison et de mesurage sera implanté dans un bois d'intérêt écologique dominé par une érablière sucrière à caryers cordiformes semi-mature (entre 40 et 60 ans) qui a toutes les composantes

d'un peuplement mature en ce qui a trait à sa composition floristique. Les trois strates végétales (herbacée, arbustive et arborescente) sont bien développées et sont constituées par une flore variée. On y retrouve plusieurs chênes rouges centenaires. Ce bois abrite une espèce floristique figurant sur la liste des plantes menacées et vulnérables : le staphylier à trois folioles. Cette espèce est cependant présente dans la partie ouest du bois qui ne devrait pas être affectée par le projet.

L'emprise nécessaire à l'implantation du poste entraînerait le déboisement de 17 % de l'ensemble de ce bois et de 53 % de la surface totale du lot visé pour son établissement (voir le plan 2). Le plan d'implantation, tel que présenté en audience, permet de maintenir une bande boisée presque continue le long de l'autoroute 40 répondant en ce sens à l'objectif de conserver les bois le long de l'autoroute 40 comme protection antibruit et comme élément paysager de qualité visuelle dans un milieu fortement industrialisé et qui constitue une porte d'entrée sur l'extrémité est de l'île de Montréal. Il resterait une bande boisée variant de 10 à 34 mètres en bordure de l'autoroute dans la section du bois touchée par le projet. Mentionnons toutefois que le site d'implantation se localise dans la partie la plus étroite du bois qui est aussi la plus vulnérable.

Par ailleurs, l'implantation du poste ne rencontre pas les deux autres objectifs de la Politique qui s'appliquent à ce projet, soient 1) de suppléer à la carence d'espaces naturels dans l'est de l'île de Montréal et 2) de préserver la biodiversité en protégeant les quelques milieux naturels d'intérêt écologique qui restent. Pour ces raisons, il serait souhaitable de localiser le poste en dehors du bois d'intérêt écologique. Advenant l'impossibilité de le faire, le promoteur du projet devrait donner une compensation pour cette perte forestière qui pourrait prendre la forme d'une acquisition par le promoteur assortie d'une servitude de conservation d'un espace boisé de grandeur et de qualité comparable (bois mature ou semi-nature de même nature) dans l'Est, de préférence dans le même corridor longeant l'autoroute 40. De plus, le promoteur devrait s'engager à conserver intacte la bande boisée qui longe l'autoroute 40 en face du site d'implantation.

Pour toute questions complémentaires ou pour obtenir des précisions concernant cette note, vous pouvez vous adresser à madame Patricia Di Genova, conseillère en aménagement (872-4524) ou monsieur Claude Thiffault, conseiller en aménagement – biologiste (872-0738).

PB/MD/pdg/ct

c.c Monsieur Pascal Caron, ingénieur, Service de sécurité incendie de Montréal ✓
Madame Stéphanie Turcotte, conseillère en aménagement RDP / ME / PAT

p.j. carte illustrant l'incidence de l'implantation du poste de mesurage sur le bois affecté
carte des espaces boisés dans l'arrondissement RDP / ME / PAT